

En plein cœur du Bassin minier, l'Établissement Public de Coopération Culturelle 9-9bis à Oignies (62) développe un projet culturel et touristique axé sur la valorisation du patrimoine minier, la création, l'éducation et la diffusion artistiques. Le site fait partie du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le 9-9bis est composé :

- du carreau de fosse réunissant en particulier le bâtiment des machines dans lequel sera développé prochainement un parcours d'interprétation ainsi que l'ensemble des douches qui accueille les expositions et où se situent les espaces de pratique, d'accompagnement et de séminaires ;
- de la cité de Clercq située en vis-à-vis du site ;
- du terroir T10.

La salle de spectacles, le Métaphone, inaugurée en 2013, vient symboliser la dimension sonore et musicale de la reconversion du site qui s'appuie sur trois composantes :

- **Améliorer** l'accès à la pratique de la musique ;
- **Mieux connaître le patrimoine** et le valoriser pour favoriser son appropriation par la population ;
- **Construire des projets artistiques** qui lient création musicale et patrimoine.

Vous souhaitez postuler ?

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de **Nicolas JOLY**, Directeur technique avant le **28/02/2026** à l'adresse électronique suivante : recrutement@9-9bis.com avec la mention « **CDD Agent d'accueil SSIAP** »

REJOIGNEZ-NOUS !

le 9-9bis recrute

Agent d'accueil SSIAP

CDD (durée 8 mois)

 Type de contrat
CDD

 Temps de travail
24 heures/semaine

 Localisation
Oignies (62)

 Permis B et véhicule
personnel conseillés

La personne chargée d'accueil SSIAP est le premier contact du public avec l'équipe du 9-9bis. Il s'agit d'un poste à double entrée, puisqu'il est également garant des missions de sécurité incendie et d'assistance à personne courantes, habituellement mises en place dans tout établissement recevant du public. Il exerce ses missions principalement dans le cadre de l'activité de l'exposition présentée entre le 3 avril et le 6 décembre mais aussi pour tout projet événementiel porté par le 9-9bis.

Vos missions

- **Accueil et orientation des publics** (incluant groupes et professionnels), en lien avec l'office du tourisme implanté sur le site.
- Surveillance des œuvres et capacité à renseigner le public sur les contenus présentés en cas d'absence momentanée de l'équipe de médiation.
- **Assurer les permanences SSIAP pendant l'ouverture au public** (ERP opérationnel avant l'ouverture, et réaliser des rondes de vérification plusieurs fois dans la journée).
- Veiller sur les moyens de secours (incluant SSI, extincteurs, trousse à pharmacie) et aider le service technique à les maintenir en ordre de marche.
- Faciliter la gestion des moyens d'accès avec le responsable bâtiment (clefs, badges, ...).
- Organisation des outils de la sécurité avec la direction technique : moyens de communication et radios, matériels de gestion de flux de publics, signalétique, etc.
- anticiper le bon déroulement des activités en lien avec les services support (technique, communication, administration).

Votre profil

Votre formation

- Qualification SSIAP1 minimum

Vos compétences et qualités requises

- Sens de l'accueil, et goût pour le contact du public.
- Aptitude à rendre compte de son travail et à informer sa hiérarchie des problèmes rencontrés et résolus. Aptitude à faire respecter la réglementation, et à l'expliquer aux collaborateurs. Faire appliquer des consignes.
- Aptitude à gérer le temps et le stress, capacité à analyser des situations dans l'urgence et à prendre les décisions adaptées dans le calme.
- Rigueur, adaptabilité, bonne forme physique, sens de l'organisation et sens pratique.
- Utiliser un ordinateur et les logiciels de bureautique simples (Office).
- Anglais apprécié

Vos conditions de travail et avantages

Selon la grille de référence du 9-9bis, basée sur celle de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC), selon le profil et l'expérience :

→ Statut

Groupe 7 (convention CCNEAC) échelon à définir selon la valorisation des expériences antérieures.

→ Prise de poste

- Prise de poste à partir du mercredi 1^{er} avril pour intégration.
- Vernissage de l'exposition et démarrage des missions à compter du vendredi 3 avril.

→ Temps de travail

Annualisation du temps de travail, base de 24h/sem. À proratiser sur la période

→ Horaires de travail

Travail en soir et weekend régulier

→ Avantages sociaux

- Mutuelle d'entreprise avec cotisation employeur
- Indemnité de transport, tickets restaurant

→ Positionnement dans la structure

Service : Technique